

## Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Société Anonyme au capital de 38.250.000 Dinars Siège social : 39,  
Avenue Kheireddine Pacha – BO 33—1002 Tunis- Belvédère RC :  
B.1102541996 M.F : 1214 SAM

### **Report de la date de l'assemblée générale ordinaire du Vendredi 28/06/2019 au Vendredi 12/07/2019**

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la nouvelle date le Vendredi 12 Juillet 2019 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2018 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2018 ;
- Quitus pour l'exercice 2018 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2018 ;
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2018 ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Questions Diverses ;
- Pouvoirs pour formalités ;

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- Tunis.

**Le conseil d'administration**

## **Projet des résolutions de l'AGO**

### **Première Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Deuxième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Troisième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Quatrième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2018 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :*

- Bénéfice net de l'exercice 2018	= 25 295 162 TND.
- Résultats reportés	= 30 277 928TND.
	<b><u>55 573 090TND.</u></b>
- Réserves légales	= NEANT
- Dividendes de l'exercice 2018	= -20 272 500 TND.
<i>(Soit 0,530ND par action)</i>	
- Le solde à affecter aux résultats reportés	<b><u>= 35 300 590TND.</u></b>

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,530 TND par action, soit un montant total de 20 272 500 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du...../.... /2018.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Cinquième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et Quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2018.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Sixième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2019 aux administrateurs à raison de 5 000 DT par an et par administrateur. Les trois frères MZABI et la société DALMAS représentée par Mr Moncef MZABI et la société CODEV, déclarent renoncer aux jetons de présence relatifs à l'année 2018.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Septième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur.....un nouveau membre au conseil d'administrateur pour une période de trois ans soit pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2021.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

**Huitième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*